

Réponse européenne à l'épidémie de COVID-19

3 Avril 2020

Mesures de la Commission européenne

La Commission européenne [coordonne une réponse européenne commune à l'épidémie de COVID-19](#). Elle prend des mesures concrètes pour renforcer les secteurs européens de la santé publique et atténuer l'impact socio-économique dans l'Union européenne. Elle mobilise tous les moyens à sa disposition pour aider nos États membres à coordonner leurs réponses nationales et fournit des informations objectives sur la propagation du virus et les efforts efficaces pour l'endiguer. À ce jour, les mesures adoptées sont les suivantes :

- [Assurer la fourniture d'équipements de protection individuelle dans l'UE](#), en [créant un stock d'équipements médicaux dans l'UE \(80 millions d'euros\)](#) et en [réglementant la capacité des États membres à exporter ces équipements en dehors de l'UE](#) ainsi que [des normes harmonisées pour les dispositifs médicaux](#).
- Permettre aux États membres de disposer [d'une flexibilité totale en matière de règles de stabilité et de croissance](#), ce qui signifie que les gouvernements nationaux n'ont pas à se limiter aux règles actuelles en matière de dette publique pour leur permettre de dépenser ce dont ils ont besoin pour faire face à l'épidémie de COVID-19.
- Permettre aux États membres de contribuer davantage à l'aide économique et sociale liée à l'épidémie de COVID-19, en adoptant le [cadre temporaire sur les aides d'État](#).
- Réorienter 37 milliards d'euros de fonds structurels de l'UE non dépensés vers les communautés nationales, régionales et locales luttant contre la COVID-19 par le biais de l'initiative [Coronavirus Response Investment Initiative Plus](#), qui prévoit notamment que [la Commission européenne écrive à chaque État membre pour recommander un soutien ciblé à la fourniture de soins sociaux de proximité \(avec le FSE\)](#).
- Permettre [au Coronavirus Response Investment Initiative Plus et aux Fonds de solidarité de l'UE d'être utilisés pour les urgences de santé publique](#), ce qui signifie que davantage de fonds de l'UE seront consacrés à la lutte contre l'épidémie.
- Une aide financière pour aider à protéger les emplois et les travailleurs touchés par la pandémie de coronavirus grâce au [soutien à l'atténuation des risques de chômage dans les situations d'urgence \(SURE\)](#). En outre, un soutien financier spécial est prévu pour les [pays d'Europe de l'Est](#) et des [Balkans occidentaux](#).
- La Commission européenne réoriente [47,5 millions d'euros](#) vers des actions de recherche sur le coronavirus et plus encore
- [Directives](#) pour les mesures de gestion des frontières visant à protéger la santé et à garantir la disponibilité des biens et des services essentiels, ainsi que des [directives](#) pour assurer la libre circulation des travailleurs essentiels.

L'UE travaille également à la coordination des actions, de l'expertise et du savoir-faire afin d'éviter les réactions non coordonnées/contraires. Cela inclut la création d'un [groupe consultatif sur COVID-19](#)

pour anticiper les événements et rédiger des directives, ainsi que des contacts réguliers entre les différents ministères des États membres, y compris les ministres de l'emploi et des affaires sociales.